SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire

M. Louis-Philippe Marineau, conseillerM. Nicolas Villeneuve, conseiller

Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère

M. Michel Thorn, conseiller

ÉTAIT ABSENT

M. Donald Robinson, conseiller

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Stéphane Giguère, directeur général intérimaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1.1 Résolution numéro 506-12-2014 <u>VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION</u>

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Eve Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général intérimaire dépose le certificat de transmission des documents.

1.2 Résolution numéro 507-12-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

- 1.1 Vérification des avis de convocation.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014.

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015.
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2015 -2016 2017.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

Résolution numéro 508-12-2014

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

J'ai le plaisir, en cette fin d'année, de vous présenter le budget de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour l'exercice financier 2015.

Nous déposons, ce soir, un budget équilibré de 7 600 642 \$. En comparant les budgets 2014 et 2015, nous constatons une diminution de l'ordre de 2.9 % des revenus et une diminution de 2.4 % des dépenses. Cette diminution est en grande partie due à la nouvelle Régie de police. En effet, à partir de 2015, les revenus des amendes ne seront plus comptabilisés au niveau des revenus, mais plutôt en réduction de la quote-part que la Municipalité aura à verser à la Régie. Sans ce changement au niveau de la comptabilité, c'est plutôt une augmentation de 2.24 % de nos dépenses que nous aurions enregistrée.

L'annonce de la réduction des transferts financiers aux organismes municipaux en 2015 dans le cadre du redressement des finances de l'état a aussi un impact sur le budget de la municipalité. En effet, la réduction du remboursement de la TVQ qui passera de 62.8 % à 50 % en 2015 ainsi qu'une coupure au niveau de la bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics a été contrée par un resserrement au niveau des dépenses et par une affectation du surplus accumulé. On se souviendra qu'en 2014, le remboursement de la TVQ avait déjà été réduit de 100 % à 62.8 %. Depuis deux ans, c'est de l'ordre d'environ ½ millions de dollars qui a été puisé à même le surplus accumulé de la municipalité afin de présenter un budget équilibré, tout en conservant des taux de taxes des plus avantageux pour le citoyen.

Dans un esprit de maintien des standards de qualité offerts à la population joséphoise et d'une gestion serrée des fonds publics, mon conseil et moi avons soigneusement étudié l'ensemble des projets et des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, afin de combler le manque à gagner de 184 245 \$, la priorisation de certains projets a été revue. Aussi, des efforts ont été consentis à l'égard de différentes procédures organisationnelles de chaque département. Enfin, une partie du manque à gagner sera perçu par le biais d'une indexation moyenne de 1.77 % du compte de taxes.

Ainsi, le taux de taxation pour les catégories commerciale et industrielle passera de 0.8712 à 0.9012 du 100 \$ d'évaluation. Fait à remarquer, malgré cette légère hausse, la Municipalité de St-Joseph-du-Lac se positionne toujours et de loin parmi le plus bas taux commercial et industriel de la région. Pour les immeubles de 6 logements et plus, le taux passera de 0.5904 à 0.6404 du 100 \$ d'évaluation. Enfin pour le résidentiel et l'agricole, le taux subira une légère hausse pour passer de 0.5904 à 0.5992 du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une augmentation d'à peine 1.49 %. Le taux demeurant sous la barre du 0.60 du 100 \$ d'évaluation, il constitue toutefois encore l'un des plus concurrentiels de la région.

Finalement, après un exercice rigoureux des finances, nous avons ajusté le coût de l'eau potable. Ce coût n'ayant pas été révisé depuis l'adoption, en 2007, du règlement concernant la distribution et vente d'eau et établissant la tarification sur les compteurs d'eau.

Ainsi le coût au mètre cube a été révisé comme suit :

- Pour les utilisateurs de 1000 mètres cubes et moins, le taux passera de 0.125 à 0.29 \$.
- Pour les utilisateurs de 3000 mètres cubes et moins, le taux passera de 0.185 à 0.29 \$.
- Pour les utilisateurs de 3000 mètres cubes et plus, le taux passera de 0.25 à 0.375 \$.

Voyons maintenant le budget 2015 en chiffres :

SOMMAIRE	2 014	2 015	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	4 567 321 \$	4 656 491 \$	1,95%
Compensations services			
municipaux	1 827 341 \$	1 866 499 \$	2,14%
Paiement tenant lieu de	22 550 ф	22.27.4.6	0.550/
taxes Services rendus	33 550 \$	33 364 \$	0,55%
	346 241 \$	350 445 \$	1,21%
Recettes de sources locales	843 085 \$	446 500 \$	-47,04%
Revenus de transferts	212 958 \$	247 343 \$	16,15%
TOTAL DES REVENUS	7 830 496 \$	7 600 642 \$	-2,94%
TOTAL DES REVEIVOS	7 030 470 \$	7 000 042 \$	-2,9470
CHARGES			
Administration générale	-1 412 628 \$	-1 156 014 \$	-18,17%
Sécurité publique	-1 589 724 \$	-1 683 995 \$	5,93%
Transport	-1 859 769 \$	-1 829 956 \$	-1.60%
Hygiène du milieu	-2 001 207\$	-1 975 338 \$	-1,29%
Santé et bien-être	-54 812 \$	-51 144 \$	-6,69%
Urbanisme	-298 793 \$	-300 483 \$	0,57%
Loisirs et culture	-802 257 \$	-836 273 \$	4,24%
Service de la dette	-195 616 \$	-181 847 \$	-7,04%
TOTAL DES CHARGES	-8 214 806 \$	-8 015 050 \$	-2,43%
Amortissement et			
financement à long			
terme des activités de	7.47.000 0	004 744 6	7.000/
fonctionnement	747 022 \$	801 741 \$	7,33%
Remboursement de la dette	-522 109 ¢	-569 986 \$	8,88%
Affectations autres	-523 498 \$	-507 700 \$	0,00%
fonds	160 787 \$	182 653 \$	13,60%
TOTAL	0 \$	0 \$	

NOTES

Suivant la présentation du budget 2015 par monsieur le maire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU D'ADOPTER le cahier des prévisions budgétaires 2015 tel que présenté.

Le cahier des prévisions budgétaires est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

^{1 384 000 \$} ont été retranchés des revenus 2015 dans le cadre de la nouvelle Régie de police.

 ^{2 278 400 \$} ont été retranchés des dépenses en administration pour être transférés dans le poste de la sécurité publique, ce qui explique l'augmentation de 5.93 %.

Résolution numéro 509-12-2014

2.2 <u>PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017</u>

Le programme triennal de dépenses en immobilisations (PTI) pour 2015-2016-2017 présente plusieurs investissements que nous pourrons réaliser grâce aux fonds municipaux disponibles.

Environnement

Au cours des trois prochaines années, nous poursuivrons nos investissements dans le but d'assurer une gestion plus saine des matières résiduelles. Afin de réduire le volume de déchets enfouis et d'augmenter le tonnage de matières valorisées, nous lancerons donc la collecte à trois voies sur tout le territoire joséphois. Implantée à compter d'avril 2015, la collecte à trois voies vise à relever le défi de la valorisation des matières organiques (résidus de table et résidus verts). Ainsi, des efforts colossaux seront déployés sur le territoire pour en faciliter le tri, la récupération et la mise en valeur. Par cette action, la Municipalité espère réduire de 21 % (500 tonnes) sa quantité de déchets enfouis en 2015, de 32 % en 2016 et de 39 % en 2017.

Dans le même ordre d'idées, les heures d'ouverture de l'Écocentre seront une fois de plus bonifiées afin de permettre aux citoyens et citoyennes de se départir convenablement de leurs résidus domestiques dangereux (RDD), de leur matériel informatique, de leurs matériaux de construction, de leurs pneus et piles usagés ou même de leurs vieux vêtements. Et pour encourager les Joséphois et Joséphoises à faire leur part pour une société sans gaspillage, le service sera désormais assuré aux frais de la Municipalité.

L'environnement étant une préoccupation majeure pour la Municipalité, l'adoption d'une politique environnementale verra également le jour d'ici la fin de l'année 2015.

Enfin, tout dans le but d'assurer la qualité de notre environnement, la Municipalité entend procéder à l'inspection des installations septiques sur son territoire.

École primaire

La construction de la nouvelle école dans le secteur Paquin nécessitera aussi des investissements relativement importants, notamment dans le but de rendre les déplacements extérieurs de nos enfants plus sécuritaires. Ainsi, afin de garantir la sécurité des élèves « marcheurs », nous procéderons, tel que prévu dans nos engagements, à l'implantation de corridors scolaires aux abords de l'école, et ce, dès 2015.

Un débarcadère et un trottoir seront également construits afin de permettre aux enfants reconduits en voiture ou en autobus d'entrer et de sortir de la cour en toute sécurité.

Parcs

Désirant offrir des espaces verts adaptés aux besoins des Joséphoises et Joséphois, la Municipalité poursuivra ses investissements dans les parcs. Ajouts de modules et d'airs de jeux aux parcs Paul-Yvon-Lauzon, Maurice-Cloutier et de la Montagne, rénovation du chalet des loisirs et du Centre Sainte-Marie, de gros projets sont prévus au cours des trois prochaines années pour assurer la meilleure qualité de vie possible aux citoyens.

Événements rassembleurs

S'étant engagé à offrir davantage d'événements rassembleurs, le conseil municipal entend par ailleurs ajouter des sorties familiales à sa programmation dès 2015, notamment avec le lancement d'une toute première édition de la journée Plein air en famille et d'un spectacle de Noël.

Schéma de couverture de risque

Afin d'optimiser la gestion d'intervention face à un incendie, la Municipalité investira par ailleurs dans un projet de mise en place du schéma de couverture de risque en 2015 et notamment dans l'achat de systèmes de communication P25, permettant au Service de sécurité incendie de communiquer avec ses homologues régionaux en cas d'urgence majeure.

Véhicules municipaux

Enfin, la flotte de véhicules municipaux étant vieillissante, la Municipalité procédera au remplacement d'un de ses véhicules en 2016 afin de mieux répondre aux besoins en matière de travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis- Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2015-2016-2017 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de dix (10), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

❖ LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 510-12-2014

4.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20 h 16.

MONSIEUR BENOIT PROULX
M. STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général intérimaire, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.